

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

N° 2026-048

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Martial CLAVIER, Maire.

Date de convocation : 07 septembre 2026

Présents : Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Stéphanie BERGOT, Martial CLAVIER, Elise DUBOIS, Erwan JAN, Guillaume LÉAUSTIC, Annie LE GUEN, Jocelyn LE GUEN, Sylvie LE LOUARN, Sébastien ROPERS, Monique TANGUY

Excusé(es) : Hervé LE GUEN (pouvoir donné à Sylvie LE LOUARN), David MASSON (pouvoir donné à Jocelyn LEGUEN), Matthieu MERCEUR (pouvoir donné à Stéphanie BERGOT)

Secrétaire de séance : Annie LE GUEN

OBJET : Participation Tréteaux chantants 2026

La sélection 2026 des Tréteaux chantants du Pays des Abers est organisée le 29 septembre 2026 à la salle de l'Armorica de Plouguerneau. Le lauréat représentera le Pays des Abers lors de la finale Brestoise, organisée fin novembre à l'Aréna de Brest.

Dans ce cadre, une participation de la commune de COAT-MEAL est sollicitée pour un montant de 170.25 € (soit 0.15 € /habitant).

Après délibération, le conseil municipal décide de valider la participation sollicitée et autorise le Maire à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches en application de cette décision.

Le Maire de Coat-Méal :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée sur le site <https://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
COAT-MEAL, le 14 septembre 2026
Le Maire,
Martial CLAVIER

